

Les présentes conditions annulent et remplacent toutes conditions précédemment émises. Les présentes conditions peuvent être remplacées et/ou modifiées sans préavis par SOLUTIONDATA.

Tout envoi de commande à SOLUTIONDATA implique l'adhésion aux présentes conditions générales de vente qui ont déjà été jointes à ses propositions commerciales. Les conditions générales de vente de SOLUTIONDATA priment sur les conditions générales de ses clients.

Les présentes conditions s'appliquent à tous matériels, logiciels, prestations de service vendus et facturés par SOLUTIONDATA. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre SOLUTIONDATA et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison

COMMANDES – FACTURATION

Toute commande est ferme et ne peut être dénoncée par le client sauf à en payer l'intégralité du prix. Seul fait foi le prix mentionné dans les propositions commerciales (ou les conditions particulières) acceptées par le Client, à l'exclusion de tout autre.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix, tel que fixé dans les propositions commerciales, pourra être modifié à tout moment par SOLUTIONDATA après information préalable du client. En cas d'augmentation du prix de vente, le Client pourra annuler sa commande dans les quinze jours suivant la notification d'augmentation de prix qui lui sera faite par SOLUTIONDATA. Cette annulation devra être notifiée à SOLUTIONDATA par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Les factures sont payables selon les modalités indiquées sur la facture SOLUTIONDATA et sans escompte à la livraison des matériels et logiciels. Les prestations de service seront payables selon les propositions commerciales acceptées par le Client. En cas de retard dans le paiement, SOLUTIONDATA a droit à des indemnités de 1,5% par mois, taxes en sus.

Le défaut de paiement aux échéances de tout ou partie des matériels et/ou logiciels, prestations de service, facturés par SOLUTIONDATA, rend ce paiement immédiatement exigible.

SOLUTIONDATA se réserve, en outre, le droit de demander le paiement de dommages et intérêts au Client défaillant.

Les acomptes versés par le client sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes, dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat de vente.

Dans l'hypothèse où un organisme de financement serait choisi par le Client pour mettre en place un contrat de financement, les conditions de paiement de l'organisme de financement se substitueront à celles de SOLUTIONDATA. SOLUTIONDATA se réserve le droit de céder les créances qu'elle détient auprès du Client à tout fournisseur ou à tout établissement financier qui en ferait la demande.

LIVRAISON

En cas de perte, substitution ou avarie, liée au transport, le Client doit en informer le transporteur dans le délai légal de trois jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extra judiciaire, en application de l'article 105 du Code de Commerce. Une copie de la lettre adressée au transporteur devra être adressée à SOLUTIONDATA. Cette règle étant d'ordre public, la responsabilité de SOLUTIONDATA ne pourra être recherchée, pour tout défaut de livraison lié au transport des marchandises.

A la réception des marchandises, si le Client constate que celles-ci ne sont pas conformes au bon de commande, il doit en informer SOLUTIONDATA par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la livraison. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté la livraison sans réserve.

Les délais de livraison indiqués sur les accusés de réception des commandes constituent le « meilleur délai », mais ne sauraient en aucun cas constituer une obligation de résultat. Sauf stipulation écrite expresse contraire, un retard dans la livraison ne peut en aucun cas donner droit à l'annulation d'une commande ; aucune indemnisation ne peut être exigée.

Le Client s'interdit expressément de réexporter hors de France les matériels et/ou les logiciels achetés, quelle qu'en soit la marque, sans y avoir été autorisé au préalable par SOLUTIONDATA.

INSTALLATION

Les conditions d'installation sont visées dans les propositions commerciales.

TRANSFERT DE RISQUES

En matière de logiciels, le Client déclare ne bénéficier que d'un simple droit de licence limité à l'utilisation du produit selon sa destination, pour ses seuls besoins personnels et reconnaît en conséquence ne pas en être propriétaire. Toute propriété intellectuelle attachée aux produits commercialisés par SOLUTIONDATA, reste la propriété exclusive et entière des éditeurs.

Le Client s'engage à respecter scrupuleusement les prescriptions des contrats de licence des éditeurs. Il s'interdit, notamment, de dupliquer, de compiler, sauf

disposition légale contraire, modifier les programmes, et d'en faire bénéficier un tiers par le biais d'une sous -licence ou de tout autre moyen.

La responsabilité des risques de perte ou de destruction des matériels et/ou des logiciels incombe au Client dès la livraison, même s'il n'est pas propriétaire des biens livrés. Il devra ainsi personnellement supporter les éventuelles charges d'assurances.

RESPONSABILITE

En aucun cas, SOLUTIONDATA ne peut être responsable (a) de dommages indirects ou immatériels, (b) de dommages liés à une non-conformité aux besoins du client, (c) ou de dommages dus à une cause indépendante de la volonté de SOLUTIONDATA. Si la responsabilité de SOLUTIONDATA était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal à la moins élevée des deux sommes, soit au prix de la marchandise ou du service à l'origine du dommage.

TRANSFERT DE PROPRIETE

Il est expressément convenu que, conformément à la loi n° 80335 du 12 mai 1980 complétant l'article 65 de la loi n° 67563 du 13 juillet 1967, les matériels et/ou les logiciels livrés et facturés restent la propriété de SOLUTIONDATA, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires par le Client.

En conséquence, le Client s'interdit, par application de l'article 1599 du Code Civil, de vendre, céder ou consentir tout droit quelconque sur les matériels et/ou les logiciels non encore intégralement payés, sans avoir obtenu l'engagement préalable de ses ayants droit de se libérer directement auprès de SOLUTIONDATA du prix de revente des matériels et/ou logiciels ou de la créance cédée à concurrence des montants restant dus à SOLUTIONDATA, le Client restant solidaire avec les ayants droit du paiement des matériels et/ou logiciels.

Le Client s'engage expressément à notifier à tous sous-acquéreurs et/ou cessionnaires, l'ensemble des conditions contractuelles de vente, notamment la réserve de propriété ci-dessus stipulée, et l'interdiction faite en conséquence de se libérer du prix en d'autres mains que de SOLUTIONDATA ainsi que les modalités spécifiques de paiement éventuellement applicables.

GARANTIE SUR LES MATERIELS ET LOGICIELS

SOLUTIONDATA subroge le Client dans les garanties contractuelles consenties par tout constructeur ou éditeur. A cet effet, SOLUTIONDATA remettra au Client un exemplaire des garanties de tout constructeur ou éditeur, au plus tard à la livraison des matériels et logiciels.

La durée, le point de départ, le champ d'application, ainsi que les conditions de mise en œuvre de ces garanties, sont déterminés dans les livrets des constructeurs et éditeurs des matériels et logiciels.

A l'exclusion des garanties visées ci-dessus ou de celles des autres constructeurs, SOLUTIONDATA ne consent aucune garantie au Client qui ne pourra en aucun cas mettre en jeu la responsabilité de SOLUTIONDATA pour la réparation de dommages directs ou indirects tels que dommages matériels ou immatériels, corporels, perte, manque à gagner, recours de tiers...

En tout état de cause, la garantie légale, pour défauts ou vices cachés, est applicable aux matériels et logiciels vendus.

En cas d'acquisition de matériels, la garantie ne pourra être mise en œuvre que sur présentation du récépissé de vente ou document équivalent valant vente du matériel. La garantie pourra ne pas être assurée en cas de modification par un tiers non-habilité par le constructeur, du matériel acquis.

OBLIGATION DE MOYENS / DE RESULTATS

Le Client déclare et reconnaît que les obligations de SOLUTIONDATA sont des obligations de résultats dans le cadre de sa proposition commerciale dûment acceptée par le Client.

A la recette du projet, le Client fait son affaire personnelle du choix des matériels, logiciels, prestations de service, de leur configuration et de leur adéquation à ses propres besoins ; SOLUTIONDATA ne pourra donc être tenu responsable de l'évolution de l'environnement Client.

REFERENCE

SOLUTIONDATA est autorisé par le Client à faire mention de la dénomination de ce dernier sur la liste de ses références et/ou tout document de prospection.

COMPETENCE

Tout litige résultant de l'interprétation, de l'exécution des présentes, sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris et sera régi par le droit français.

Aucune action, quels qu'en soient la nature, le fondement ou les modalités, née des présentes ou des propositions commerciales, ne peut être intentée par les parties plus de deux ans après l'apparition de son fait générateur ou, en cas de non-paiement, plus de deux ans après la plus tardive des deux dates suivantes : celle du dernier paiement ou celle de la dernière facture impayée.